

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 77 (1941)

Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Suppression de la retenue.* — *Des examens de recrues.* — GENÈVE : *Le clou.* — *N'oubliez pas vos filleuls.* — U. I. P. G. — MESSIEURS : *Retraites.* — U. I. P. G. — DAMES : *La vie de notre Union.* — NEUCHATEL : *Dans nos sections.* — COMMUNIQUÉS. — *Bibliographie.*

PARTIR PÉDAGOGIQUE : ROBERT PIGUET : *La culture musicale à l'école (suite).* — GEORGES DURAND : *Deuxième note sur la division.* — JOHN DEWEY (Communiqué par Ad. F.) : *Appel en faveur d'une éducation nouvelle.* — INFORMATIONS : *Collecte de fruits 1941 (Pro Juventute).* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

SUPPRESSION DE LA RETENUE

Elle vient d'être décidée par le Grand Conseil et nous nous en félicitons ! Nous remercions nos autorités cantonales d'avoir su accomplir le geste qui s'imposait depuis... au moins huit mois. Au comité des Traitements fixes et à son président, M. Ed. Décorvet, en particulier, nous exprimons notre vive gratitude pour leur inlassable et intelligente activité.

Disons tout de suite que cette suppression de retenue ne peut être qu'une étape, et qu'elle ne saurait nous suffire pour 1942. En effet, elle avantage avant tout les célibataires, les ménages sans enfant... et les gros traitements ; elle n'apporte aux pères de famille à salaire moyen qu'une bien modeste amélioration. Un exemple : un traitement de 7000 fr. se trouvera augmenté l'an prochain de 450 fr. pour un célibataire, de 350 fr. pour un marié sans enfant, de 200 fr. pour un marié avec quatre enfants. Le rebours du bon sens ! Car c'est bien le renchérissement de la vie qui a dicté à nos autorités leur décision. Dans l'exposé des motifs présenté au Grand Conseil, le Conseil d'Etat « estime que le but à atteindre, immédiatement et principalement, est d'aider le fonctionnaire à compenser partiellement les effets de l'augmentation du coût de la vie ». Il dit encore que « le rétablissement des traitements à leur niveau légal ne compensera que dans une faible mesure le renchérissement de la vie qui est de 24,8 % depuis le début de la guerre ». Aujourd'hui, ce renchérissement atteint 35 à 37% et continue de s'élever avec une rapidité qui inquiète de plus en plus les pères de famille. Car nul ne contestera que l'augmentation du coût de la vie est à peu près proportionnel au nombre de bouches à nourrir. C'est pourquoi le Conseil d'Etat conclut « que la suppression de la réduction des traitements est « notoirement insuffisante » et il a

proposé de « compléter ses effets par l'octroi d'allocations exceptionnelles pour certaines catégories de traitements ». Ces allocations de 100 fr. par ménage et de 50 fr. par enfant seront versées en complément des traitements jusqu'à 6000 fr. Pourquoi ce plafond ? et sur quoi se base-t-on pour l'établir ? M. le député Baudat a fait remarquer les injustices qu'il crée ; il nous serait facile de citer des exemples parlants. Inutile, en somme, de commenter trop longuement les conséquences d'une situation qui ne peut être que transitoire.

Pour 1942, nous attendons les justes allocations qui corrigeront les insuffisances que nous venons de signaler. Nous estimons, en particulier, que *l'allocation par enfant doit être la même pour tous les fonctionnaires sans distinction de traitement*. Ainsi seulement nos autorités prouveront leur véritable intérêt *pour toutes les familles*.

Nous savons le dévouement et la conscience du comité des T. F. ; il s'emploiera avec énergie à faire triompher nos légitimes revendications. D'ailleurs, nos autorités ont jusqu'ici collaboré avec nos représentants dans le meilleur esprit ; souhaitons que cette entente puisse se maintenir durant les mois et peut-être les années difficiles qui vont venir. A. C.

AUX EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

Beaucoup se sont demandé et se demandent encore quelle est l'utilité des examens pédagogiques des recrues. Or, la lecture des rapports de l'expert en chef et de l'expert du I^{er} arrondissement nous apporte des constatations et des réflexions qui peuvent nous aider à découvrir les déficits de notre enseignement et les remèdes capables de l'améliorer. Nous venons de recevoir le rapport de notre collègue Chantrens pour le 1^{er} semestre de 1941. Il contient des remarques bien propres à nous montrer dans quel sens nous devons orienter nos efforts.

1^{er} constatation : *L'école est trop livresque*. Certes, le reproche n'est pas nouveau, mais quand il est formulé par des hommes d'école qui aiment leur tâche et la voudraient plus efficace, il prend une valeur particulière. Je cite textuellement : « On a l'impression très nette que le civisme est enseigné de façon trop abstraite, trop formaliste, trop livresque, sans avoir suffisamment égard au cas concret. — En histoire, on s'attache peut-être trop à la seule constatation des faits et pas assez à l'examen de leurs mobiles et de leurs effets. — En géographie : ignorance de la lecture physique de la carte d'après les légendes, et des conclusions climatériques, économiques et démographiques qu'on en peut tirer ; ignorance plus générale encore du calcul des distances d'après l'échelle. »

2^e constatation : *L'école veut donner trop de connaissances qui s'oublient sans avoir développé la réflexion*. La mémoire garde quelques faits, quelques noms, sans lien entre eux et qui n'ont pas vivifié la pensée.

Citons encore : « On sait mal différencier nos guerres d'indépendance, de conquête, de religion ou civiles. On ne sait pas situer les faits dans le temps, même grossso modo. — Nos manuels sont généralement trop abondamment documentés pour l'enseignement primaire, lequel doit viser à l'éducation nationale plus qu'à l'érudition pure et simple. — Il semble que l'école ait le tort de concevoir l'enseignement de la géographie comme une affaire de nomenclature aussi riche que possible. Du point de vue de la mémoire pure, l'importance des déficits est frappante, et bien propre à fortifier l'opinion de ceux qui estiment qu'on ferait œuvre plus utile en offrant à nos écoliers une nourriture moins abondante, mais plus substantielle. — L'école pousse l'enseignement du civisme trop loin dans les détails d'attributions, de règlements, de procédure, au détriment de l'intelligence générale de nos institutions : les arbres empêchent de voir la forêt ! — L'école perd un temps précieux à l'étude de la grammaire formelle : définitions, règles trop compliquées et peu pratiques, analyses logique et grammaticale trop subtilisées. »

(A suivre.)

GENÈVE

LE CLOU

Enfoncez-vous bien ça dans la tête, dit une vieille maxime que l'on transforme aujourd'hui en slogan.

La répétition est la meilleure figure de rhétorique ; c'est en tapant, fort et ferme, sur la tête du clou que l'on parvient à l'enfoncer à bon escient, et au bon endroit. Aussi ne cesserons-nous, sans vaines jérémiaades, de redire dans notre bulletin corporatif que l'*Etat de Genève* n'a presque rien fait pour améliorer les salaires de ses fonctionnaires.

Peu à peu tous les cantons ont voté des subventions judicieusement réparties, ou abrogé les lois temporaires, créant des retenues de salaires au bénéfice de l'*Etat*. Genève reste un des derniers, une fois n'est pas coutume, à maintenir la retenue de 10 %, à payer de maigres allocations qui ne satisfont personne, à exiger des sacrifices pour la Caisse de retraite.

Le principe de l'allocation par enfant, s'il aide quelque peu, consacre de nouvelles inégalités ; ainsi un haut fonctionnaire, à gros traitement, s'il a des enfants mineurs, touchera plus que son modeste collègue gagnant 5000 francs et n'ayant pas droit même à l'allocation annuelle de 120 francs, accordée aux mariés.

Citons, à l'appui de nos dires, ces lignes parues dans la chronique genevoise du *Courrier de la Côte*, notre aimable confrère de Nyon, sous ce titre : « Une justice boiteuse. »

« Le Grand Conseil vient d'octroyer¹ à tous ses fonctionnaires, les magistrats y compris, une allocation de 10 fr. par mois pour tout enfant

¹ Loi du 16 juillet 1941.

âgé de moins de 20 ans. De plus, les salaires au-dessous de 5000 fr. recevront une allocation de renchérissement dont le taux varie entre 10 fr. et 20 fr. Cela représente pour le canton, pour le second semestre 1941, une dépense de près de 100 000 fr. On ne pourrait qu'applaudir à une telle mesure si elle ne cachait pas des injustices criantes. Il suffit que deux fonctionnaires soient mariés ou qu'un fonctionnaire ait un enfant gagnant plus de 500 fr. par an, pour qu'automatiquement aucune allocation ne leur soit versée, même si leurs traitements ajoutés sont loin d'atteindre ceux des hauts employés.

Un professeur à l'Université, émargeant pour 15 000 fr. au budget, a droit à une allocation de 10 fr. pour chacun de ses enfants mineurs, tandis qu'un fonctionnaire, dans un bureau ou dans l'enseignement, se verra frustré de cette minime allocation s'il n'a pas d'enfants ou si ses enfants sont majeurs et, s'il gagne 5100 fr., il ne recevra pas même l'allocation dite « de vie chère ».

Ces réserves nous obligent à modérer nos transports à l'endroit du gouvernement que d'aucuns couvrent de dithyrambes.

D'autres propositions, plus équitables, furent présentées par le personnel de l'Etat. Elles furent renvoyées à des temps que l'on affirme meilleurs.

Acceptons-en l'heureux augure. »

Nous aussi, tout en constatant, une fois de plus, que le corps enseignant, dans l'ensemble des fonctionnaires, est toujours prétréité.

CH. E. D.

N'OUBLIEZ PAS VOS FILLEULS !

Peut-être vous ont-ils écrit, peut-être vont-ils vous écrire. Ils seront bien surpris d'avoir tant de parrains et de marraines, et de si jeunes... L'engagement souscrit comporte six versements. Pour ceux qui ont commencé en mai, le dernier sera donc celui de décembre. Mais rien n'empêche de renouveler cet engagement. Et ceux de nos collègues qui n'ont pas pu, incertains du sort qui les attendait à la rentrée, prendre un filleul l'an dernier, peuvent en prendre un dès maintenant. Il n'est jamais trop tard. Nous rappelons qu'il s'agit d'un engagement à verser 10 francs par mois, pendant six mois, à un enfant français désigné et choisi par le Cartel suisse de secours aux enfants. L'argent est remis directement à la famille par les représentants suisses du Cartel, en France. Les versements sont à adresser au Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre, rue Lévrier 15, compte de chèques I. 7845. Indiquer au talon du chèque : parrainage scolaire. Vous aiderez des enfants à durer, en dépit d'une misère qui leur est particulièrement dangereuse ; vous garderez des enfants à leurs mères et sauverez peut-être du désespoir des êtres qui sont notre avenir. N'oubliez pas vos filleuls !

R. J.

**U. I. P. G. — MESSIEURS
RETRAITES**

Le départ de M. E. Mingard a donné lieu à plusieurs manifestations d'estime et de sympathie au cours desquelles ses collaborateurs ont entendu avec plaisir les savoureuses réminiscences de leur directeur. La soirée organisée par les instituteurs de l'école de la Roseraie, où M. Mingard a exercé ses fonctions pendant 40 ans, fut particulièrement agréable et réussie. Nous croyons qu'il y a senti, comme nous le souhaitions, non seulement notre estime, mais encore notre affection. Nous y avons rappelé la déclaration officielle du Département de l'Instruction publique, lue lors de la cérémonie des promotions de Plainpalais, qui a rencontré toute notre approbation.

Nous qui avons jugé M. Mingard par un contact presque quotidien, nous savons combien sont mérités les compliments du document officiel : « ...Nommé régent en 1902, régent principal en 1910 et directeur d'Ecoles en 1919, M. Mingard a fait preuve dans ces différentes fonctions d'un zèle et d'un dévouement qui ont été un bel exemple pour ses collaborateurs.

» Son autorité naturelle inspirait aux enfants un respect, et sa bonté une affection qui ont été l'honneur et la joie de sa carrière.

» Ses écoles étaient organisées et administrées avec un soin minutieux...

» Dans cette maison, avec l'ordre, régnait aussi une excellente discipline. Par sa seule présence, M. Mingard inculquait aux élèves le silence, le sérieux, la politesse.

» Le souvenir de M. Mingard restera vivant au cœur des innombrables classes qui se sont succédé dans les écoles de Plainpalais... »

Au cours de la même soirée, nous avons fêté encore Mlle C. Wagnon, qui prend sa retraite pour raison de santé, et nous avons eu une pensée affectueuse pour Mme L. Boujon qui a dû abandonner ses fonctions dans le courant de cet hiver.

A tous trois nous avons souhaité, bien cordialement, une longue et paisible retraite.

E. D.

**U. I. P. G. — DAMES
LA VIE DE NOTRE UNION**

Votre comité, Mesdames, a pensé vous intéresser en vous conviant à une série de causeries d'intérêt professionnel et par cela ranimer la vie un peu éteinte de nos séances.

Au milieu de l'existence pleine de soucis que nous font les circonstances actuelles, nous trouverons certainement du réconfort à parler des difficultés de notre métier avec des collègues qui les connaissent bien et qui peuvent nous aider à améliorer notre enseignement.

Les sujets variés de ces causeries nous ont paru propres à attirer votre attention et vous donneront envie (du moins nous l'espérons) de prendre part à ces discussions. Les collègues non membres de l'Union sont invités à ces réunions.

Et voici le programme :

8 octobre et 12 novembre 1941 : Adaptation du programme de couture aux conditions actuelles. M^{me} Trottet, inspectrice.

11 février 1942 : 1. Quelques remarques sur l'enseignement du françois. 2. Commentaire de quelques exercices parus dans l'*Educateur*. 3. L'enseignement de l'orthographe. M. G. Durand.

11 mars : Géographie. M. G. Piguet.

15 avril : L'enseignement de la composition. M^{me} M. Grange.

6 mai : L'école et la nature. M. E. Dottrens. A. D.

NEUCHATEL DANS NOS SECTIONS

Il a fallu beaucoup de patience pour obtenir les rapports administratifs de nos six sections sur l'exercice 1940. Le Comité central comptait les recevoir, au plus tard, aux ides de mars. Le dernier ne lui est parvenu qu'aux canicules. J'ai pensé que l'on ne m'en voudrait pas trop d'attendre l'arrivée de l'automne pour faire, dans ces rapports, ma vendange coutumière. Elle aura le mérite d'être de saison. C'est là ma seule excuse, et elle vaut autant que celle donnée par le dernier de nos rapporteurs, laquelle ne valait rien.

Certains de ces rapports, tel celui de La Chaux-de-Fonds, au tour plaisant et original, mériteraient mieux qu'un simple et rapide résumé. Mais dans le repaire de la rédaction, foin de la fantaisie ; il n'y a place que pour l'indispensable ; si place il y a. Parfois, en effet, maître Grec ferme boutique pour cause de pléthore et renvoie ses chroniqueurs à huitaine, à quinzaine. Parions qu'un jour, ce sera jusqu'aux calendes grecques. Cela vous explique les éclipses intermittentes de la chronique neuchâteloise.

Et maintenant, courons aux vendanges.

Constatons d'abord avec plaisir que trois de nos sections : Le Locle Neuchâtel et le Val-de-Ruz ne se sont pas trop ressenties des difficultés du moment ; leur existence a été normale ou presque normale. Les autres ont été sensiblement entravées dans leur activité par les mobilisations, les restrictions de chauffage empêchant les réunions du samedi, les réductions ferroviaires. L'apparition des cartes de textiles a fait succomber la sous-section de couture de La Chaux-de-Fonds et empêché la création du festival *Saisons fleuries* que la section s'apprêtait à donner en faveur d'œuvres scolaires. Les rappels aux frontières sont aussi cause du renvoi de cette manifestation à des temps meilleurs.

La section de Boudry a été la plus éprouvée ; elle n'a pu se réunir

qu'une fois ; mais, ajoute le rapporteur, la réunion fut « d'importance ». On y entendit une conférence sur la *Rénovation nationale* par l'un des initiateurs de la Ligue du Gothard, et, dans une charmante intimité, on y fêta le doyen de la section, M. Albert Zutter, qui prenait sa retraite après 47 ans de service. Relevons dans les propos de ce dernier un vœu souvent exprimé dans ces colonnes, selon lequel nos maîtres primaires devraient, *comme en d'autres cantons, faire leur bachelot qui serait suivi d'une préparation pédagogique spécialisée.*

Le rapport du **Locle** signale la réalisation d'un projet abandonné en 1939, celui d'un cours de mathématiques supérieures qui comprit 5 leçons et fut suivi par 11 participants ; deux institutrices étaient du nombre.

Deux de nos collègues, MM. *Paul Humberset* et *Albert Stundler* ont rapporté sur le sujet mis à l'étude pour le Congrès de Genève. Le rapport administratif cite les conclusions de ces deux travaux. Elles ne peuvent malheureusement trouver place dans le cadre étroit de ces lignes.

La section a visité, le 12 octobre, la fabrique de câbles de Cortaillod et le nouveau collège de cette localité, le plus beau du canton, au dire de beaucoup. Nos visiteurs y furent l'objet d'une charmante hospitalité.

Privée par les mobilisations du concours de bien des membres, la section de **La Chaux-de-Fonds** a dû travailler au ralenti ; elle n'a eu que trois assemblées plénières.

Au cours de la séance de Noël, Mlle V. *Jequier* a parlé du service médico-pédagogique dont elle vient de prendre la direction. M. *André Pierre-Humbert* y lut des vers de sa composition, sous le titre : « *Noël 1940* » et Mlle *Brandt*, institutrice, tint nos collègues sous le charme de son talent de pianiste.

Une course à Berne permit la visite de l'exposition Reinhart. Une sortie à la Sagne aboutit, paraît-il, à la Cibourg.

Après consultation de la section, les autorités communales ont décidé de remplacer, pour les nouveaux membres du corps enseignant, la haute-paie communale par une indemnité de résidence fixée comme suit : 300 fr. pour les célibataires ; 500 fr. pour les mariés plus 50 fr. par enfant, jusqu'à un maximum de 200 fr. Cette indemnité sera servie par tranches annuelles de 75 fr. pour les célibataires et de 125 fr. pour les mariés, à partir du 1^{er} janvier qui suit la nomination.

Une assemblée générale de la section a décidé de créer une *Commission des recours* comprenant 5 membres. En cas de conflit, elle servira d'intermédiaire entre la Direction des Ecoles et les sociétaires.

Un cours de ski suivi par 15 participants a eu une réussite complète.

Une ancienne institutrice, Mlle Emma Jeanneret, décédée en janvier 1940, a légué par testament à la bibliothèque de la section les neuf volumes de l'œuvre de Brehm, intitulée « *Les Merveilles de la nature* ».

(A suivre)

J.-ED. M.

COMMUNIQUÉ

Toujours meilleur, et toujours aussi bon marché !

Qui donc annonce aujourd'hui une si bonne nouvelle ? C'est l'*Ecolier Romand*. Alerte et jeune, il traite de façon captivante les sujets les plus variés, publie d'excellents récits d'imagination, et fait une large place au travail manuel et à tout ce qui peut développer le goût de la recherche personnelle et de l'effort persévérant. Toujours préoccupée de cultiver avant tout le sentiment du devoir envers les autres et envers le pays, cette revue offre à notre jeunesse scolaire romande exactement ce qu'il lui faut.

Pour le prix extrêmement modique de 2 fr. 50, les abonnés reçoivent, au cours de l'année, 20 numéros de 16 pages. Dans les conditions actuelles, ce tour de force ne pourra continuer que si le nombre des abonnés augmente encore cet automne. C'est pourquoi l'*Ecolier Romand* compte sur la collaboration de tous les membres du corps enseignant pour atteindre ce but et poursuivre sa tâche.

De belles histoires pour les petits !

Il n'est pas facile d'en trouver. C'est pour cela que l'*Ecolier Romand pour les Cadets* a, dès ses débuts, connu le succès. Chaque numéro contient un beau récit illustré d'une ou plusieurs images à colorier qui font la joie des enfants de 6 à 9 ans. Le journal, qui paraît deux fois par mois, publie aussi des travaux manuels très simples, des devinettes, poésies, jeux, etc. Si vous ne le connaissez pas encore, écrivez une carte à l'Administration de l'*Ecolier Romand*, rue de Bourg 8, Lausanne, en indiquant le nombre de vos élèves. Vous recevrez pour chacun d'eux un exemplaire gratuit de l'*Ecolier Romand pour les Cadets*.

BIBLIOGRAPHIE

La Société romande des Lectures populaires a l'heureuse idée de rééditer *L'Ouvrier*, par Urbain Olivier, roman que nombre de lecteurs regrettaienr de ne plus trouver en librairie. Dans cette œuvre bien de chez nous, le romancier vaudois déploie toutes les qualités qui firent sa réputation : finesse de l'observation psychologique, naturel, charme de la campagne romande, tableaux fidèles de notre vie rurale, élévation de sentiments et de pensée. Jeunes et vieux liront *L'Ouvrier* avec un vif plaisir.

On peut devenir membre de la société en payant une cotisation annuelle de 2 fr. au minimum. En ajoutant 3 fr. (prix de faveur) les membres de la société reçoivent les publications qui paraissent dans le cours de l'année.

1. Pour les cotisations et les abonnements, s'adresser au Secrétariat administratif, avenue de Beaumont 7, à Lausanne.

2. Pour la vente, s'adresser à « Pro Juventute », rue de Bourg 8, à Lausanne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA CULTURE MUSICALE A L'ÉCOLE (*suite*).

Les avantages de la radio et du disque.

a) Une audition de musique mécanique peut créer, dans une certaine mesure, la même communion de sentiment que le chant collectif. Ceux qui, côté à côté, s'unissent pour chanter leur foi, la patrie, la nature ou l'amour, sont tout naturellement portés à se comprendre et à s'aider. Cette communion s'établit aussi entre ceux qui écoutent. « Entendre ensemble de la musique, c'est aussi communier, non seulement avec l'être intime du compositeur qui s'est exprimé par le chant des voix ou des instruments, mais encore avec ceux qui, respectueusement, l'interprètent, l'enrichissent de leur propre sensibilité. Et c'est aussi communier intimement avec ceux avec lesquels on l'écoute ; non pas toujours sur le plan intellectuel — l'audition de la même musique peut déterminer des cours de pensées bien différents — mais dans une certaine attitude de réceptivité, de disponibilité à l'égard de l'Autre, qui nous procure le plus merveilleux enrichissement. » (Louis Meylan ; opus cité.) Ce qui est possible dans une salle de concert peut aussi se réaliser, dans une plus faible mesure j'en conviens, près d'un haut-parleur, si on sait écouter avec l'esprit voulu. Peut-on dire si l'union qui, par le chant en commun, s'établissait dans le cercle de famille en particulier ne se retrouvera pas, renforcée encore, à l'audition de telle page immortelle de Bach ou de Beethoven, car seule la musique d'une certaine valeur peut réaliser ce miracle.

b) La radio et le disque ont mis à la portée du grand nombre les plus belles créations et les plus belles exécutions de l'art musical.

c) Grâce à la radio et au gramophone, la même œuvre peut être entendue plusieurs fois, ce qui est nécessaire pour l'apprécier et la comprendre.

d) L'audition intelligente par le disque ou la radio éveille le désir d'assister à des concerts. Nous avons constaté cela chez nos élèves depuis que nous leur apprenons à écouter les œuvres classiques.

e) La culture musicale incite celui qui a des dons à jouer d'un instrument et elle le stimule dans ce travail. Au cours d'une enquête faite par l'église nationale sur le rôle de la radio, entre autres questions, il a été demandé aux parents des élèves du cercle de Montreux : « La radio a-t-elle détourné vos enfants de l'étude d'un instrument ? » Des réponses obtenues, nous croyons pouvoir déduire qu'il s'opère une sélection : les auditions radiophoniques découragent les moins capables, tandis que les plus doués sont au contraire entraînés.

En conclusion, les disques et la radio, s'ils sont bien employés, sont un précieux instrument de culture musicale.

II^e PARTIE

L'INITIATION MUSICALE A L'ÉCOLE

La musique, ce n'est pas l'ensemble des partitions qui ont été écrites. C'est un élément éternel auquel elles font allusion... Il est donc parlé ici non de la façon dont on réalise la musique, mais de la façon dont on l'aime... Il ne suffit pas d'aimer pour « s'y connaître ». Mais combien s'y connaissent sans que l'amour leur soit donné.

CAMILLE MAUCLAIR.

Nous ne ferons pas un exposé complet sur la façon dont nous envisageons l'enseignement musical à l'école ; nous ne dirons rien du chant et du solfège qui sont depuis longtemps au programme des écoles vaudoises et dont l'importance est incontestable. Notre propos est simplement de nous arrêter sur la façon dont nous réalisons l'initiation musicale dans les deux premières classes du collège de Montreux. Précisons bien qu'il ne s'agit pas de la méthode à suivre, mais d'une méthode qui nous paraît avoir porté de bons fruits. Cette initiation doit avant tout faire aimer la musique. Beethoven disait que le premier but de l'enseignement était de former des musiciens (auditeurs aussi bien qu'interprètes).

1. Les 8 colonnes du Parthénon musical.

La langue musicale peut se décomposer de la manière suivante :

- Le rythme (durée des sons).
- La mélodie (hauteur des sons).
- La force (les nuances).
- Le timbre (couleur des sons).
- La modulation.
- L'harmonie (émission simultanée de plusieurs mélodies).
- Le mouvement (rapidité de l'exécution des rythmes).
- Le mode d'expression (manière de jouer une mélodie).

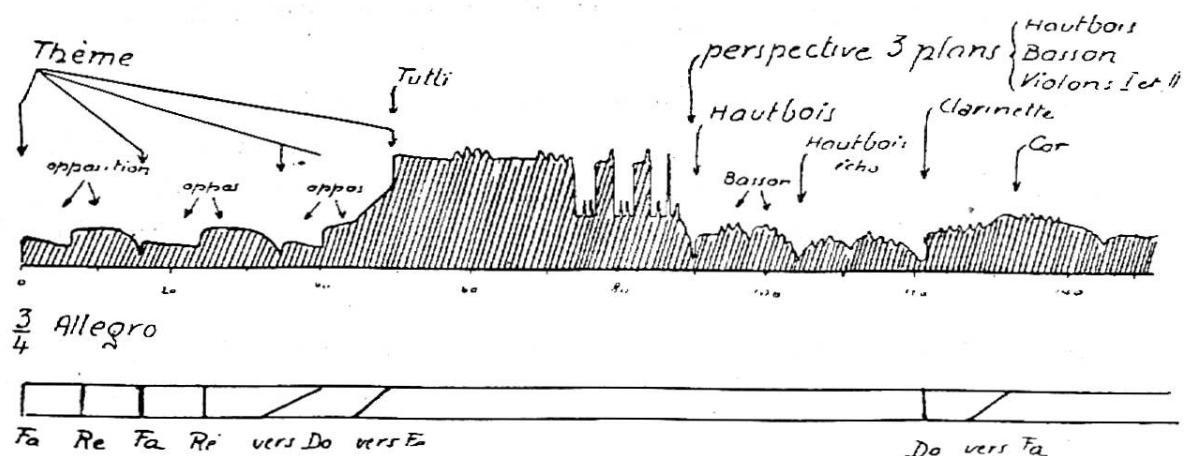
Ce sont les 8 colonnes du Parthénon musical.

Le but étant d'apprendre aux enfants à écouter, ce sont eux qui doivent découvrir ces divers éléments à l'audition d'une œuvre. C'est pourquoi il est nécessaire de jouer plusieurs fois un fragment (quelques mesures suffisent) et d'étendre ce voyage de découvertes sur plusieurs leçons, jusqu'à ce que les 8 éléments soient trouvés. Il faut bien caractériser leur rôle et faire chercher comment le compositeur les a employés :



par exemple écouter, dans telle phrase, si le rythme est régulier ou irrégulier, si le mouvement est lent ou rapide, si la ligne mélodique générale est ascendante ou descendante, etc. Cela évitera que le mot représente une idée imparfaite. Il faut aussi marquer la différence entre le rythme et le mouvement, la mélodie, l'harmonie et le mode d'expression.

Pour rendre plus concrète l'impression très fugitive de la Musique, nous avons établi, nous inspirant de M. Denéréaz (La musique et la Vie intérieure) une courbe représentant l'intensité expressive. Cette représentation graphique, que les enfants suivent facilement, permet de montrer à quel endroit il se passera tel fait; elle donne une vue d'ensemble de l'œuvre. Sous ce schéma, nous avons dessiné une bande de couleur



Beethoven : Symphonie pastorale. III. Fête villageoise.

dont les teintes varient suivant la tonalité : rouge pour la tonique, bleu pour la dominante, vert pour la sous-dominante, etc. Ainsi les élèves arrivent à reconnaître les modulations simples (ils font un geste de la main au moment où ils entendent la modulation). Voici un fragment du schéma de la « Fête villageoise » de la Symphonie pastorale de Beethoven. Cette composition nous paraît particulièrement convenir pour donner les premières notions de la langue musicale.

Tout cela constitue la partie technique ; c'est l'échafaudage, la reconnaissance du chemin qui permet de pénétrer au centre de l'œuvre musicale. Si intéressante que soit cette étude, il convient de ne pas s'y arrêter avec trop d'insistance pour ne pas tuer l'esprit de la musique. Dès les premières leçons, apprenons à découvrir la valeur expressive des divers éléments ; efforçons-nous de dégager l'impression que produit tel rythme, telle mélodie, l'emploi de tel timbre. Alors les enfants sont vraiment captivés parce qu'ils sont en contact avec la vie.

(A suivre.)

ROBERT PIGUET.

DEUXIÈME NOTE SUR LA DIVISION

1. On aplanit les difficultés relatives aux diviseurs fractionnaires en utilisant les rappels suivants :

a) Tout rapport suppose l'adoption préliminaire d'une quantité prise comme base de ce rapport, c'est-à-dire choisie pour unité. Exemple : les $\frac{2}{3}$ de 6 l. font 4 l. ; ici la quantité 6 l. est l'unité grâce à laquelle 4 l. s'expriment par la mesure ($\frac{2}{3}$).

b) Tout multiplicateur est un rapport qui dit le résultat en prenant pour unité la quantité exprimée par le multiplicande. Exemple : $8 \text{ m} \times (\frac{3}{4}) = 6 \text{ m}$. ; ici ($\frac{3}{4}$) désigne le résultat mais en choisissant 8 m. pour unité, le but de la multiplication étant alors de traduire cette mesure ($\frac{3}{4}$) dans la langue utilisée pour le multiplicande.

c) Créer un rapport, c'est poser en même temps le rapport inverse et c'est écrire d'avance deux multiplications complémentaires et simultanées.

Exemple : $4 \text{ m.} \times (5) = 20 \text{ m.}$ et $20 \text{ m.} \times (\frac{1}{5}) = 4 \text{ m.}$

d) L'idée de partage est irrémédiablement chargée d'imagerie concrète et de gesticulation matérielle. Elle s'avère utile pour les diviseurs entiers mais devient équivoque pour les diviseurs fractionnaires.

* * *

2. Soient maintenant les quatre énoncés suivants : Le triple vaut 180 fr.... Le 0,01 coûte 15 ct.... Les $\frac{2}{3}$ contiennent 80 l.... Les 0,7 pèsent 35 kg....

Si l'on étudie d'autres données analogues, on s'aperçoit qu'une

certaine quantité prise pour unité commande chacun de ces problèmes et joue le rôle de multiplicande. De là, les relations

$$\begin{array}{ll} ? \text{ fr.} \times (3) = 180 \text{ fr.} & ? \text{ ct.} \times (0,01) = 15 \text{ ct.} \\ ? \text{ l.} \times (\frac{2}{3}) = 80 \text{ l.} & ? \text{ kg.} \times (0,7) = 35 \text{ kg.} \end{array}$$

D'ailleurs, chacun sait, dans le cas du multiplicateur entier, que la recherche du multiplicande se nomme un « partage » et se formule en une division, mais que cette même notion de partage obscurcit le cas des diviseurs fractionnaires. De ce point de vue, il faut avouer que *seule l'intention de calculer la valeur du multiplicande se retrouve dans les quatre cas ci-dessus et que seule cette idée autorise à appliquer aux trois derniers le nom et le signe de la division employée pour le premier.*

* * *

3. Le style de la division étant motivé par les lignes précédentes, comment calculer ces opérations, et trouver le nombre dont chacune d'elles est prégnante. A cette question, on répondra en se souvenant que deux quantités déterminées sont toujours reliées par deux rapports inverses l'un de l'autre. De ce chef,

$$? \text{ ct.} \times (0,01) = 15 \text{ ct. entraîne } 15 \text{ ct.} \times (100) = ? \text{ ct.}$$

Or, on vient de le lire au second paragraphe,

$$? \text{ ct.} \times (0,01) = 15 \text{ ct. peut s'écrire } 15 \text{ ct. : } 0,01 = ? \text{ ct.}$$

Donc, l'expression $(15 \text{ ct.} \times 100)$ peut se substituer à la division $(15 \text{ ct. : } 0,01)$ et livre le résultat : 1500 ct.

De même, la division $(80 \text{ l. : } \frac{2}{3})$ ne dit pas autre chose

que $? \text{ l.} \times (\frac{2}{3}) = 80 \text{ l.}$ laquelle opération s'accompagne nécessairement de l'inverse $80 \text{ l.} \times (\frac{3}{2}) = ? \text{ l.}$

Ainsi, pour l'aboutissement lui-même du calcul et non seulement pour la présentation des intentions opératoires, la multiplication $(80 \text{ l.} \times \frac{3}{2})$ peut et doit se substituer à la division $(80 \text{ l. : } \frac{2}{3})$.

Pareillement, la relation $? \text{ fr.} \times (0,7) = 35 \text{ fr.},$

peut s'écrire $35 \text{ fr. : } 0,7 = ? \text{ fr.}$

$$\text{Or, } ? \text{ fr.} \times (\frac{7}{10}) = 35 \text{ fr.}, \text{ entraîne } 35 \text{ fr.} \times (\frac{10}{7}) = ? \text{ fr.}$$

Donc $(35 \text{ fr. : } 0,7)$ équivaut à $(35 \text{ fr.} \times \frac{10}{7})$, ce que l'on note habituellement $(350 \text{ fr. : } 7)$.

* * *

4. En conclusion :

a) L'écriture $(40 \text{ m. : } \frac{5}{6})$ ne peut se nommer une division de partage qu'en séparant du numérateur 5 la multiplication voulue par le dénominateur 6 et en effectuant deux opérations successives. Or, précisément, l'introduction des rapports fractionnaires vise à réservier pour la fin des calculs le rôle du dénominateur et à envisager le rapport comme un tout.

Dans cette perspective, cette division annonce la recherche de la quantité prise comme unité lors de la création du rapport $\frac{5}{6}$ et elle

appelle la découverte de la grandeur nécessaire à la compréhension de ce rapport.

b) Le huitième est chose imaginable, donc dessinable en construisant la partie qui entre 8 fois dans une grandeur prise pour unité. *Arithmétiquement, cela se transcrit par l'écriture $(1/8)$ à laquelle désigne indifféremment soit le résultat assigné géométriquement soit l'opération elle-même non effectuée ou à effectuer quand bon semblera.*

En outre, la même double signification anime les fractions $3/8$ ou $5/8$ et la voie géométrique démontre aisément

que $1/8 \text{ m.} \times (3) = 3/8 \text{ m.}$ et que $1/8 \text{ m.} \times (5) = 5/8 \text{ m.}$

Autrement dit, dans un rapport quelconque, le numérateur constitue une multiplication alors que le dénominateur symbolise une division de partage. Inversement,

dans $(30 \text{ m.} : 6/7)$ équivalant à $(30 \text{ m.} \times 7/6)$, le 6 exigerait une division de partage et c'est le 7 qui jouerait au multiplicateur.

De là, l'affirmation suivante : Un diviseur fractionnaire implique une division de partage mais ne se réduit à une telle opération que dans le cas où son dénominateur non écrit vaut 1. En ce sens, *il est équivoque de parler d'un partage en $(3/4)$ ou en $(6,5)$ et il faut distinguer, d'une part, le calcul qui dissocie les deux opérations bloquées dans un rapport, et, d'autre part, le raisonnement opératoire qui décante la notion matérielle de partage et l'arithmétise en celle plus abstraite de multiplicande sous-jacent au diviseur.*

GEORGES DURAND.

APPEL EN FAVEUR D'UNE ÉDUCATION NOUVELLE

Déclaration faite à l'ouverture du VIII^e Congrès de la Ligue internationale pour l'Education nouvelle, qui a eu lieu à Ann Arbor (Michigan, U.S.A.), du 6 au 12 juillet 1941.

A aucune époque les mots *Education nouvelle* et *Ligue fraternelle* n'ont eu une signification aussi impérative qu'à notre époque. Cette assertion demeure exacte, qu'on emploie l'un ou l'autre de ces termes à part ou qu'on les relie en un tout. Il serait injuste à l'égard des écoles et des millions de maîtres fidèles qui font de leur mieux en dépit de circonstances adverses, de tenir l'éducation ancienne pour responsable de l'état actuel du monde. Mais on peut dire en toute justice que, dans l'ensemble, tout le système pédagogique ancien fait partie du vieil ordre social dont la faillite caractérise l'époque actuelle de l'histoire. Un ordre social nouveau doit être bâti et un type nouveau d'éducation doit être élaboré en tant que parties intégrantes dans la construction de cet ordre humain qui devra constituer un tout. La déclaration probablement la plus absurde qui fut faite à l'occasion de la crise actuelle, est celle, proférée par un publiciste professionnel, selon laquelle l'abandon de l'éducation ancienne a été cause de l'état de confusion et de

conflits du monde actuel. Le fait que le premier acte des dictateurs totalitaires ait été de fermer toute école se réclamant du type nouveau d'éducation, toute école affiliée à la Ligue pour l'Education nouvelle, apporte, à cette absurdité, une réponse suffisamment éloquente.

L'état actuel du monde témoigne également du fait que toute éducation nouvelle, pour être bonne, doit exprimer et créer le sens de la fraternité humaine. La fraternité signifie davantage que le contraire de la guerre, de la discorde, de la haine et de l'intolérance. Seule elle fournit la garantie durable que ces maux ne continueront pas à infecter l'humanité. Education dans la fraternité, pour la fraternité et par la pratique quotidienne de la fraternité, ceci dans et par la coopération et visant à réaliser une société qui soit coopérative, cette éducation est un facteur impérieusement nécessaire pour établir l'ordre nouveau, en contraste avec le monde actuel, acharné à sa propre destruction. La liberté, à laquelle tiennent avant tout les écoles se rattachant à l'Education nouvelle, a pris une signification nouvelle et plus profonde. Dans le passé on l'a proclamée surtout comme un droit. Le besoin urgent d'établir une coopération qui remplace l'hostilité, une fraternité qui se substitue à la force destructive, met en évidence le fait que la liberté est une responsabilité qui impose des devoirs ; elle ne peut exister que dans un ordre social dont les membres se respectent mutuellement et manifestent leur respect par des actes de contact amical et d'échanges de bons procédés. Certaines manifestations du totalitarisme constituent des réactions inévitables, au sens humain du terme, contre l'individualisme exclusif. Le mal, dans ce cas comme dans tout autre, ne peut être surmonté que par le bien. L'unité sociale produite par la force ne peut être remplacée que par une unité sociale qui soit l'expression de la fraternité, et par elle seule.

(*Communiqué par Ad. F.*)

JOHN DEWEY.

INFORMATIONS COLLECTE DE FRUITS 1941

De même que l'année dernière, Pro Juventute se propose d'organiser avec la Commission de guerre pour l'assistance une collecte de fruits en faveur des écoliers de la montagne. Nous espérons que le corps enseignant et les élèves nous aideront de nouveau à faire de cette collecte une magnifique réussite. Maintenant déjà les petits montagnards se réjouissent de pouvoir croquer, pour leurs « dix-heures », une belle pomme aux joues rouges, et il ne faut pas les décevoir.

Que d'écoliers ont pu, à l'occasion du 650^e anniversaire de la Confédération, faire le pèlerinage du Grutli et admirer notre beau pays ! Après les belles heures qu'ils ont vécues, ils seront certainement tout heureux de faire quelque chose pour leurs camarades de la montagne moins privilégiés qu'eux, et se mettront avec enthousiasme au travail.

L'année passée, Pro Juventute a fait une collecte en faveur des écoles de la montagne et, de leur côté, plusieurs commissions cantonales de guerre pour l'assistance ont collecté pour les familles pauvres. Pro Juventute s'occupera cette année des deux collectes ; elle répartira les fruits qui peuvent être conservés frais aux petits montagnards et fera sécher le reste. Celui-ci sera remis aux familles pauvres par les soins du Secours suisse d'hiver¹.

Les secrétariats de district de Pro Juventute adresseront prochainement une demande aux écoles. Nous serions très heureux que leur appel rencontre un écho aussi bienveillant que l'année dernière.

Secrétariat général Pro Juventute, Zurich.

TEXTES LITTÉRAIRES **La guêpe.**

La guêpe mangeait la gelée de groseilles de la tarte. Elle y mettait une hâte méthodique et gloutonne, la tête en bas, les pattes engluées, à demi disparue dans une petite cuve rose aux parois transparentes. Je m'étonnais de ne pas la voir enfler, grossir, devenir ronde comme une araignée.

COLETTE. (*Les vrilles de la vigne.*)

LES LIVRES

Vitamines et santé publique, par L.-M. Sandoz. Editions Victor Attinger.

Les restrictions ont placé au premier plan de l'actualité le problème de l'alimentation et de la santé publique. Or, en matière d'hygiène alimentaire, les vitamines ont révolutionné nos connaissances au cours de ces dernières années, de sorte que le corps médical et les pouvoirs publics accordent aujourd'hui la plus grande attention à la prévention des maladies dites par carence, qui proviennent du manque de vitamines dans la nourriture.

L'ouvrage de L.-M. Sandoz vient à son heure en attirant l'attention, de façon agréable et instructive tout à la fois, sur le danger de l'insuffisance de l'alimentation en vitamines, insuffisance qui est à l'origine de troubles plus ou moins graves. Sans atteindre le stade du scorbut, du béribéri ou du rachitisme déclarés, les carences en vitamines préparent le terrain à toutes sortes de déficiences et facilitent l'élosion des maladies infectieuses, en affaiblissant l'organisme.

Au cours de pages intéressant tous ceux que préoccupe le maintien d'une bonne santé, l'auteur donne tous détails utiles sur les vitamines, leur classification, leur rôle, leurs sources habituelles, leurs propriétés générales. Il en montre la réelle valeur, faisant justice de maints préjugés. Richement illustré, cet ouvrage est appelé à rendre de réels services en cette période troublée, tant par sa documentation scientifique que par les exemples qu'il fournit.

¹ En outre, le projet d'une collecte de légumes est actuellement à l'étude; on ne sait encore si les collectes auront lieu simultanément.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA
CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE
GARANTIE PAR L'ÉTAT

●
*Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)*



Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Bibliothèque nationale suisse,

B E R N E

J. A.

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

**le calcul
l'école active
le travail manuel**

POMDOR

Cidrerie d'Yverdon. Tél. 277

CIDRE DOUX

le bon jus de pommes
non fermenté, boisson
saine et nourrissante.

Perles

pour le calcul **MONTESSORI** et autres usages.
Exécution et teintes de qualités supérieures.

F. RUDIN, Biel, r. Dufour 59

(Fournisseur des écoles de Lausanne, cours norm., etc.)
Demandez échantillons

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

ÉLÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1937 23 élèves

Baccalauréats,

1939 36 élèves

Maturités,

1941 51 élèves

Raccordement au Gymnase

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3.35.99

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33

Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SIX FACULTÉS

Ouverture des Cours: 27 octobre 1941

SCIENCES

avec Ecole de pharmacie

LETTRES

avec Séminaire de français moderne. Ecole d'interprètes. Institut des Sciences de l'Education. Ecole pratique de langue française.

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

avec Institut des Hautes Etudes Commerciales.

DROIT

MÉDECINE

avec Institut de Médecine dentaire.

THÉOLOGIE PROTESTANTE

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Université

Heim für seelenpflege - bedürftige Kinder

sucht heilpädagogisch interessierten Erzieher (bezw. Erzieherin) zu Pflege, Erziehung und Beschäftigung

für eine Gruppe schwieriger und entwicklungsgehemmter Jugendlicher. Künstlerisch-handwerkliche Geschicklichkeit erforderlich.

Anfragen und Angebote zu richten unter M. B. an das kantonale Arbeitsamt in Bellinzona.

POMDOR

Cidrerie d'Yverdon. Tél. 277

CIDRE DOUX

le bon jus de pommes non fermenté, boisson saine et nourrissante.

Perles

pour le calcul MONTESSORI et autres usages.
Exécution et teintes de qualités supérieures.

F. RUDIN, Bienne, r. Dufour 59

(Fournisseur des écoles de Lausanne, cours norm., etc.)
Demandez échantillons